

Epreuve - Matière : 101 - 0529

Session : 2025

## CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Le 6 février 2025

Note à l'attention de l'équipe de Direction du SCD,

Objet: Proposition d'un plan d'action visant à améliorer l'accessibilité numérique des bibliothèques

L'accessibilité numérique est un objectif déjà ancien, figurant dans la loi handicap de 2005. Alors que la numérisation de la société s'accélère, il est plus que jamais nécessaire de garantir l'égal accès aux services publics de nos concitoyens.

Dans ce contexte, vous m'avez demandé de concevoir un plan d'action visant à améliorer l'accessibilité numériques des bibliothèques de notre Service Commun de la Documentation (SCD).

Il convient de distinguer l'accessibilité aux contenus aux mêmes des outils et formats permettant une consultation en autonomie. Sur les deux points, l'Université apparaît comme un interlocuteur privilégié, en tant que tutelle et dans ses missions d'accompagnement des étudiants.

Comment travailler efficacement avec l'Université pour améliorer l'accessibilité numérique des bibliothèques ?

Je vous propose, dans un premier temps, d'établir un état des lieux des pratiques à l'Université et au SCD. Cette étape ainsi que dans les autres bibliothèques

permettra de préparer une phase d'investissement initial pour le SCS. Sur cette base, il sera nécessaire de réfléchir à la pérennisation des pratiques et à la mise en place d'un ~~cerce~~ cercle vertueux pour faire de l'accessibilité numérique un point fort de notre SCS.

Afin de délimiter le périmètre d'action et d'établir précisément les actions à mener, je vous propose de réaliser un état des lieux des pratiques à l'Université et de leur fondement réglementaire, ainsi qu'une identification des pratiques en œuvre dans les autres bibliothèques en France (Benchmark).

Pour faire cet état des lieux, je vous propose de rencontrer la Direction des Affaires juridiques, et d'établir avec ~~son~~ eux un document synthétique du cadre réglementaire de l'accessibilité numérique. Ce document permettra d'expliciter les normes et l'environnement complexe dans lequel doit s'inscrire notre action (Web Accessibility Initiative, Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité, Traité de Marrakech...), et de favoriser les échanges clairs avec nos différents interlocuteurs.

Je vous propose également d'organiser une réunion de travail et de solliciter, pour y assister, les directions des Affaires juridiques, des Services Informatiques, ainsi que la Mission handicap. Nous aurons pour objectif de préciser les pratiques en cours à l'Université, et d'établir si existent en interne les compétences pour conduire un audit au SCS, ou s'il est nécessaire de faire appel à un prestataire. Le cas échéant, nous aurons à rédiger un marché et à faire valider en Conseil d'Administration ce projet.

Parallèlement, je me mettrai en lien avec la Mission handicap pour réfléchir à la manière d'associer les étudiants, ~~en~~ sans oublier qu'une partie d'entre eux peut souhaiter ne pas se faire connaître pour ne pas risquer la stigmatisation. Il s'agit ici d'assurer la meilleure représentation possible des étudiants et membre de la communauté universitaire en

situation de handicap tout au long du processus.

La réalisation d'un benchmark est également nécessaire pour ~~réaliser~~ obtenir un état des lieux complet. Je vous propose, pour le mener, de solliciter les agents du groupe de travail transversal dédié à l'accueil des publics, et ceux de la Mission Egalité Diversité Inclusion. Après une réunion de présentation des documents de synthèse réglementaire déjà évoqués, ils auront pour objectif de dresser un état des lieux de l'existant en dehors de notre université. Pour cela et afin de ne pas alourdir démesurément leur charge de travail, trois binômes ou groupes seront constitués. Ils auront pour objet l'analyse de l'existant dans les bibliothèques universitaires, dans les bibliothèques de lecture publique, et au sein des associations de personnes en situation de handicap. Je superviserai ces groupes, et la restitution et mise en commun pourra avoir lieu lors des réunions mensuelles dédiées à l'accueil des publics.

Cet état des lieux aura donc pour fonction de délimiter le périmètre d'action du SCS, d'identifier les interlocuteurs principaux, et d'établir une liste des besoins.

Cette période préparatoire pourra donner lieu à un temps fort, de mise à niveau et d'équipement des bibliothèques du SCS.

Je vous propose de représenter le SCS durant la réalisation de l'audit, qui impliquera la direction des services informatiques, le Service de Communication du SCS et celui de l'Université. Les conclusions de cet audit permettront d'envisager une refonte du site internet du SCS. Si nous disposons ~~en interne~~ à l'Université d'un référent Accessibilité Numérique, nous pourrions accompagner le travail des services informatiques. S'il est nécessaire de faire appel à un prestataire extérieur, il sera indispensable de nous impliquer dans la rédaction du cahier des charges et du marché public dès le début du projet. Quelle que soit l'option retenue, je vous propose de mettre en place un comité de pilotage du projet, dont vous ferez partie, afin de valider chaque étape de la refonte. Ce comité de pilotage sera également composé de la direction de la communication et de la direction des Affaires juridiques et des services informatiques. Une méthodologie axée sur l'expérience utilisateur (UX) permettra de garantir que nos étudiants éprouvent concrètement les améliorations mises en place. Si une refonte du site n'est pas possible dès à présent pour

des raisons techniques ou budgétaires, je vous propose de mettre en place une page web accessible dédiée aux usagers en situation de handicap, les informant des services numériques accessibles et des services à leur intention au SCO.

Au delà de la refonte du site de bibliothèque, il conviendrait de vérifier les outils et services numériques en place au SCO, comme l'outil de découverte ou encore l'application de l'exception handicap prévue par le Traité de Marrakech. <sup>la vérification de</sup> Pour que l'accessibilité de l'outil de découverte doit être prévue par l'audit, l'application de l'exception handicap et la mise à disposition de documents adaptés peut se faire en interne. Je vous propose de préparer, avec l'aide des agents de la Mission Egalité, Diversité, Inclusion, une formation destinée à l'ensemble des agents du réseau et détaillant les différents types de handicap et dispositifs existant. Le service de la formation du personnel définit les modalités d'organisation de cette formation. Le but est d'assurer un niveau d'information équivalent pour tous les agents du réseau, afin qu'ils puissent m'informer des demandes des étudiants s'ils ne savent pas y répondre eux même. Je vous propose d'intervenir dans un Conseil Documentaire, pour présenter cette action de formation et proposer une réflexion sur l'habilitation au SCO afin qu'il produise éventuellement des contenus adaptés.

Enfin, je vous propose de rédiger un projet à l'occasion de l'appel à projet destiné à attribuer les fonds de la Contribution financière à l'amélioration de la vie étudiante. L'objectif serait de détecter <sup>le SCO</sup> par cette contribution ou à l'occasion du plan annuel d'équipement, d'outils et de logiciels destinés à favoriser l'accès numérique des usagers. Il s'agit de licences logicielles comme Jaws ou NVDA pour la synthèse vocale par exemple, de logiciels de sous-titrage, de plages braille ou de mobiliers adaptés, ainsi que d'écrans et souris adaptés. De cette manière, nous pourrions améliorer l'accès numérique du public. En effet, l'accès au site web est une chose mais les équipements individuels sont très chers, et tous les matériels ne permettent pas le même niveau de contraste par exemple. Leur mutualisation au sein des bibliothèques permettra aux étudiants de nous identifier comme interlocuteurs légitimes.

Epreuve - Matière : 101-0529

Session : 2025

## CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Vous proposez de pérenniser les acquis par la mise en place d'une roue de l'amélioration continue. Il s'agit d'évaluer régulièrement la satisfaction de nos publics par différents moyens, et d'ajuster nos pratiques en fonction de leurs retours. Je vous propose d'établir une liste d'indicateurs que vous pourriez porter en conseil d'administration, et d'organiser cette évaluation au sein de la Mission Expertise Diversité Inclusion de manière annuelle.

Au delà de la mise en place de cette roue, quelques actions permettent de veiller à la pérennisation et l'amélioration des services municipaux et de leur accessibilité. Afin de mieux connaître nos étudiants et d'adapter nos services au plus près de leurs besoins, je vous propose de consacrer régulièrement la mission handicap. Première contact de nombreux étudiants, elle pourra relayer notre offre. De même, les professeurs référents pourront être formés ainsi et les contacts de réussite étudiante pourront être enrichis.

Ces actions ont pour but une amélioration de la communication auprès des étudiants concernés. Il sera donc indispensable de travailler en interne sur la communication. Je vous propose d'organiser et de conduire un groupe de travail en ce sens avec le service communication du SCD.

Enrichir les images de texte alternatif, penser à rédiger dans des formes claires et compréhensibles permettront d'indiquer aux étudiants touchés par divers handicaps que le SCD est à leur écoute.

Des outils internes et/ou peuvent également être modifiés pour pérenniser les pratiques. En effet, nous pourrions mettre à

pour les vademecum et fiches de postes pour inclure systématiquement l'accessibilité numérique dès qu'il sera utile de le faire. Je vous propose de conduire ces mises à jour pour les faire valider par le service communication et vous même. Enfin et à plus long terme, je vous propose d'inclure ces questions dans le projet de service du SED. Si le Conseil d'Administration le valide, nous aurons pleine légitimité pour conduire notre montée en puissance sur ces questions définitivement et auprès de tous les services de l'Université.

L'ensemble de ces projets complexes répondent à diverses temporalités. Un chantier sur plusieurs années doit être envisagé, c'est pourquoi l'adoption de ces questions au sein du projet d'établissement permettra de les porter avec l'engagement qu'elles impliquent.

L'amélioration de l'accessibilité numérique des bibliothèques est un projet complexe, qui engage de nombreux acteurs, dans l'université mais également d'éventuels prestataires extérieurs. Un état des lieux complet est donc nécessaire pour préparer un chantier d'ampleur, sur les contenus mais également les outils permettant l'accessibilité numérique. Dans un monde en évolution constante, la mise en place d'un cercle vertueux et une mise à jour régulière des pratiques permet d'assurer que les bibliothèques du SED resteront à la hauteur de l'investissement initial que nécessite l'accessibilité numérique.

Le Bibliothécaire



